

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/340

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 03 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

OBJET :

COVID-19

**MESURES DE SOUTIEN
POUR LES
COMMERCES**

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

oooooooooooo

Madame Véronique PETIT, Conseillère déléguée aux Commerces, informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération n° 2020/311 portant sur l'exonération des loyers pour une période allant du 1^{er} avril au 31 mai 2020 pour soutenir les commerces dont l'activité est à l'arrêt depuis l'état d'urgence décrété le 23 mars 2020 par le Gouvernement pour faire face à la pandémie liée au Covid-19 ;

Considérant les nouvelles mesures sanitaires prises par le Gouvernement pour un re-confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020 impactant à nouveau certains commerces dits non essentiels, à savoir :

- Exp Hair Men
- Du Talon O'Talent
- Ethan Déco Fleurs
- Cottage Trianon

Considérant qu'il y a lieu d'apporter un soutien financier pour maintenir nos commerces locaux fortement touchés par la crise du Covid-19 ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 1er décembre 2020 ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'octroyer une remise gracieuse du loyer du mois de décembre 2020 pour les commerces précités.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#